



Énéo, mouvement social des aînés, regroupe plus de 40.000 seniors (50 ans et plus) et organise traditionnellement depuis 2006, en début d'année, une rencontre avec les décideurs politiques à l'occasion des Rois mages. Cette action médiatisée vise à mettre en évidence certaines problématiques rencontrées par les aînés dans notre société.

Précédemment les Rois mages rendaient visite aux Présidents des partis.

Cette année, vu le contexte politique, ils ont décidés de rencontrer les Ministres des Affaires sociales, des Pensions et de l'Égalité des chances.

Les questions de santé, de sécurité sociale, de pensions, de bien-être et de mobilité (SNCB) seront abordées lors de ces entretiens.

Le Ministre des Pensions nous rencontrera à 11h00.

La Ministre de l'Égalité des chances a déjà accepté de nous recevoir à 12h30.

La Ministre des Affaires sociales nous recevra à 13h30

Suite aux mesures d'austérité, pour les pensionnés déjà précarisés et certains à la limite du seuil de pauvreté, la situation risque de se détériorer davantage.

Les dispositions budgétaires prises pour 2013 ne sont-elles pas en contradiction avec le plan de lutte contre la pauvreté ?

Cette année, les Rois mages n'apporteront ni la Mire ni l'encens, mais chercheront où sont passées les galettes et proposeront des recettes pour utiliser les miettes.

C'est ainsi que nous remettrons un paquet de miettes à chaque Ministre accompagné de recettes culinaires (voir annexe 1) pour les accommoder sucré/salé ...

Adresses des cabinets :

Ministre de pensions, Finance Tower - Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61 1000 Bruxelles

Ministre des Affaires sociales : rue du Commerce 76-80 - 1040 Bruxelles

Ministre de l'Égalité des Chances : Rue de la loi, 2 1000 Bruxelles



Volontaires pour les Rois mages 2013 :
 - André Morue, 1^{er} Vice-Président Énéo
 - Paula Robert, Vice-Présidente
 - Christiane Ophals, Vice-Présidente ÉnéoSport.

Déroulement :

Le schéma sera identique avec les 3 ministres :

- Présentation d'Énéo, de son importance, de ses activités, des mandats qu'il assume, de l'action politique du mouvement et de l'objectif de l'évènement « Rois mages ».
- Retour sur l'enquête « Pension et qualité de vie », « le panier des pensionnés » et les manques vécus par ces derniers.

Au départ des constats de l'enquête, en rappelant la proximité, pour beaucoup, du seuil de pauvreté, les thématiques suivantes seront abordées :

Au plan pension :

Le devenir de l'enveloppe Bien-être 2013/2014 :

Des montants ont été annoncés par le ministre Van Quickenborn pour les volets pensions. Le conseil consultatif pour le secteur des pensions (remplacé depuis par le CCFA) a donné un avis sur la répartition de ces enveloppes en privilégiant une répartition plus forte pour les pensions les plus anciennes (et aussi les plus basses parce que non réadaptée au niveau de vie). Les partenaires sociaux devaient avaliser cela pour début octobre. Il y a blocage. Or, en cas de carence de propositions des partenaires sociaux quant à la répartition de l'enveloppe il appartient au gouvernement de formuler une proposition. Les partenaires sociaux ont alors un délai de 30 jours pour réagir. Après quoi le gouvernement pouvait imposer une répartition que nous espérons conforme à l'avis du CCSP. Mais il a préféré donner encore du temps à la concertation sociale. Or, les enjeux de statut ouvrier/employé ou d'indexation n'ont rien à voir avec le rattrapage des pensions !
 → Jusque quand va-t-on attendre ? Peut-on espérer qu'on n'en profitera pas pour encore raboter (alors que l'enveloppe a déjà diminué de 40%) ? Le gouvernement est-il prêt à passer outre un avis des partenaires sociaux qui ne suivrait pas les attentes des pensionnés ?

L'impact des mesures décidées :

- Report de la pension anticipée et modification des assimilations des crédits-temps :
 - L'année européenne 2012 a magnifié l'importance des solidarités intergénérationnelles. C'est souvent l'œuvre d'ânés entre 50 et 75 ans. Ces solidarités, notamment intrafamiliales, sont vitales pour la cohésion sociale mais aussi pour les budgets de l'Etat et des instances fédérées. En effet, à défaut, il faudrait créer des services d'accueil de l'enfant, d'aides aux séniors, ... en plus grand nombre → a-t-on pris la mesure de la diminution des disponibilités entre 50 et 65 (67 ?) ans sur les services à créer par les niveaux fédérés ?
 - Les familles se recomposent et la notion de lien parental est plus large qu'auparavant. Or les congés thématiques de solidarité ne tiennent compte que des liens de filiation. En dehors de ceux-ci pas d'assimilation pour la pension ! → encore un frein aux solidarités qui sera compensé comment ?
- Fins de carrière :
 - On reporte l'âge réel de départ à la pension et certains prônent déjà les 67 ans, voire une évolution de l'âge légal de départ en pension en relation avec l'espérance de vie. Le relèvement de l'âge de la retraite est d'abord conditionné par un relèvement du niveau général de l'emploi. Il importe aussi de renforcer la formation des travailleurs âgés et d'adapter les modalités de travail. Ce n'est donc possible que si on repense les fins de carrière et leur aménagement en terme de fonction à exercer et de temps partiel éventuel sans perte de pension ! → quelles initiatives seront-elles prises en ce sens par le Gouvernement ?
- 2° pilier de pension :
 - Le livre blanc de l'UE et des experts belges prône ce 2° pilier comme LA solution au financement difficile des pensions face au papy-boom. Or ce système est inéquitable pcq tous les travailleurs n'en bénéficient pas et certainement pas de la même manière. Les sommes consenties pour rendre ce système attractif sont importantes (avantages 2ème pilier : En 2010 les réductions de cotisations sociales sur les cotisations patronales auraient coûté 1730 millions d'€. Il faut y ajouter les réductions fiscales sur les cotisations personnelles en assurance-groupe .
 - Ces assurances groupes bénéficient surtout à ceux qui ont de gros revenus ... et un 2° pilier confortable. C'est 4% de salaire qui est nécessaire afin de rendre correcte le montant du 2e pilier. On peut aussi citer également l'Atlas des pensions, le document officiel du SPF qui met en cause le caractère inégalitaire du 2e pilier en Belgique.
→ le gouvernement entend-il modifier ce système en instaurant par exemple un plafond de déduction ou une dégressivité à partir de certains montants tant à l'impôt que pour les taux d'ONSS ?
 - La récente fiscalité des primes versées en capital entre 60 et 62 ans n'a pas été accompagnée d'une injonction aux compagnies de refondre les contrats antérieurs. Cela pénalisera certains bénéficiaires surtout pour les contrats gelés ... → le Gouvernement prendra-t-il une initiative en ce sens ?

Un relèvement des pensions les plus basses

Cette revendication s'inscrit évidemment dans la foulée de notre enquête sur le panier des pensionnés et les privations qu'ils subissent.
Nous sommes régulièrement interrogés par nos membres sur cette question.

Exemple d'interpellation d'un membre Énéo :

Montant des pensions minimales : augmentation de la pension minimale pour tous au prix du Coût de la maison de repos prix public augmenté de 100 euros

En ce qui concerne la pension minimale il est très bien de porter la pension des indépendants au même niveau que la pension des salariés du privé mais cela ne bénéficiera qu'aux allocataires prenant leur pension après l'approbation par le gouvernement et le parlement. Pour tous les autres le rattrapage est toujours absent.

Il est ridicule que les règles d'applications ne soient pas modifiées corrigées et appliquées pour les pensions ayant été prises antérieurement. Un exemple cocasse : une personne ayant commencé à travailler à 16 ans dans les années 50, et présentant quarante-cinq ans de travail a 61 ans avant 2006 à toujours une pension ridicule de moins de 1000 euros.

L'augmentation des petites pensions à un niveau décent n'a que des effets positifs il permet au bénéficiaire de vivre plus décemment de mieux se soigner physiquement et moralement. Il en coûtera dès lors moins cher à la sécurité sociale.

*Sur l'augmentation de la retraite l'Etat fédéral récupérera dans les trois mois plus de 50 % et en fin d'année pratiquement la totalité :
Exemple 21 % de tva de moyenne minimum 33 % des contributions directes financement de la sécurité sociale etc...*

Il est peut-être opportun de rappeler ici que la "cotisation de solidarité" prélevée sur les revenus supposés de l'assurance-groupe était initialement destinée à améliorer les pensions modestes. (montant 2011: 255 millions d'€).

- L'augmentation des pensions pour les aînés ira d'abord à l'amélioration de la santé, de payer le médecin, le pharmacien une meilleure nourriture et ce n'est pas eux qui iront dépenser leur argent à l'étranger. En ce qui concerne le précompte immobilier, celui-ci s'élève parfois à l'équivalent de deux mois de loyer avec une pension minimale. Trouvez-vous cela équitable ?
→ quel échelonnement pour rencontrer les résultats de l'étude : il manque 300 euros par mois ??

Au plan santé et affaires sociales:

- Communautarisation ou Régionalisation des MR et MRS : En matière de soins aux aînés il importe dans le cadre des transferts de compétences de maintenir les structures de négociations qui ont donné satisfaction jusqu'à présent et de ne pas se résigner à la possibilité de différences d'intervention entre Bruxelles et la Wallonie. (mais les ministres fédéraux ne seront plus compétents...)
- le transfert risque de se faire sans les moyens financiers suffisants. → quel timing, quelle concertation avec les régions ?

- Comment le transfert de l'APA se fera-t-il afin de ne pas installer de rupture de l'aide ?
- Allocation de frais funéraires supprimée pour les salariés → quelle raison de cette mesure ? équivaut à 2 indexations mensuelles ... Et pourquoi supprimer auprès d'une seule catégorie ce qui semble discriminatoire?
- Santé : il semble que certains remboursements de dépistages tels celui du cancer de la prostate ont été supprimés. (A partir du 1/08/2012, la PSA est remboursée :
 - dans le cadre du dépistage individuel, à partir de 40 ans, chez l'homme présentant des antécédents familiaux de cancer de la prostate diagnostiqué avant l'âge de 65 ans (1 fois /an)
 - dans le cadre du suivi thérapeutique d'un cancer de la prostate connu (2 fois/an)

Elle n'est plus remboursée dans le cadre du dépistage individuel classique. Celui-ci sera facturé au patient 11,16 € à partir du 1^{er} septembre.) → quelle politique de prévention pour les hommes ?

Au plan égalité des chances :

- En ce qui concerne la fracture numérique avec une pension minimale, il est impossible de se payer le matériel et les raccordements nécessaires (sans oublier la formation qui doit aller avec). → maintien des subsides ou aides de l'état fédéral pour réduire la fracture numérique.
- Nous revendiquons une réduction significative du précompte immobilier pour la maison de domicile pour les retraités bénéficiant de la pension minimale ou de la Grapa à l'instar des mesures pour familles nombreuses ou personnes atteintes d'un handicap.

Au plan mobilité :

- TEC :
1ère position « à défendre initialement »: Suppression complète du projet de tarification.
Autres positions « de négociation » et « de repli »: Elargissement des catégories « des exceptions » en incluant, en plus des statuts « Omnio, » les personnes qui pourraient justifier d'une bénévolance sociale (visiteurs de malades, d'hôpitaux, membres de comités de retraités, ...) dûment justifiée par attestations indiscutables.
- SNCB : le retour des diligences en province du Luxembourg. Cfr pétition de la régionale